



# Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

## PETR Seine en Plaine Champenoise

Compte rendu des ateliers de travail du  
Séminaire diagnostic

*Échemines, le 12 février 2020*



# Sommaire

A la suite de la présentation du Diagnostic transversal effectuée en plénière, les participants étaient conviés à poursuivre la réflexion lors de trois ateliers thématiques:

- Cadre de vie (équipements et services, mobilités et habitat)
- Environnement (paysages, ressource en eau, trame verte et bleue, risques)
- Economie

Le but de ces ateliers étaient de rentrer pas à pas dans la construction du projet politique du territoire du SCoT au travers de questions :

- Comment se perçoit le territoire du SCoT vis-à-vis de l'extérieur ?
- Quelles sont les avantages que possèdent les 4 EPCI qui peuvent conduire à une attractivité globale, pas seulement démographique ?



## Atelier 1

Cadre de vie (équipements  
et services, mobilité et  
habitat)

# Une identité à affirmer dans un environnement élargi ?

Les premiers échanges ont porté sur la perception qu'avaient les acteurs locaux de leur territoire.

Celui-ci est perçu comme un territoire en **évolution**, au regard d'une double transition à l'œuvre : une transition économique (impacts des évolutions numériques et technologiques sur les savoir-faire locaux et les modes de production) et une transition écologique (prise en compte des enjeux environnementaux : ressource en eau, énergies renouvelables,...).

Il est également précisé par deux participants (dont l'un résidant à l'extérieur du PETR) que le positionnement géographique du territoire, bordé par les dynamiques de l'agglomération troyenne et du bassin francilien, peut également laisser entrevoir une **transition spatiale** propre au territoire.

Ce ressenti n'est pas partagé par tous les participants de l'atelier, certains indiquant que cet aspect relève d'un manque d'identité du territoire.

**Le SCoT sera l'occasion d'identifier quels sont les ingrédients de cette identité commune et de les affirmer.**

# Une offre en équipements et services à consolider pour davantage d'attractivité ? (1/2)

De manière générale, la qualité des commerces et services est recherchée, les nouveaux habitants, notamment ceux en provenance de l'Ile-de-France, sont très exigeants : ils veulent vivre dans un coin paisible mais avec le niveau de service des grandes villes. Pour ce faire, plusieurs points ont été évoqués :

- L'importance du **déploiement du THD** piloté par la Région Grand Est qui va permettre une couverture efficace de l'ensemble du territoire d'ici 2023, mais qui ne doit pas faire oublier l'enjeu de la couverture téléphonique, particulièrement problématique au sud et au nord du SCoT.
- **La désertification médicale** et le renouvellement des médecins généralistes et des professionnels de santé en fin d'activité en soutenant la réalisation d'équipements pluridisciplinaires et en accompagnant la recherche d'emploi du conjoint des professionnels de santé.
- **L'offre de formation**, qui pourrait être développée en complémentarité des offres proposées dans les territoires voisins et en réponse aux besoins des entreprises locales (artisanat, BTP,...).

# Une offre en équipements et services à consolider pour davantage d'attractivité ? (2/2)

- **L'équilibre de l'offre commerciale** entre offre de centre-ville et offre périphérique en limitant la réalisation de nouveaux centres commerciaux. Sur ce point, le retour d'expérience du SCoT DEPART a été évoqué avec la mise en place d'une commission spécifique consacrée au suivi des nouveaux projets commerciaux.

Sur le commerce, plusieurs enjeux ont été soulevés tels que :

- L'accessibilité aux centres-villes et centres-bourgs avec le manque de stationnement ;
- L'évolution des modes de vie et des modes de consommation (croissance continue de l'e-commerce) ;
- Les prix des loyers des commerces qui sont souvent surévalués par les propriétaires alors que le bâti est souvent obsolète ou inadapté aux besoins des nouveaux commerces ;
- Le manque d'animation commerciale et de communication autour de l'offre de centre-ville (ex : idée de créer un poste de manager de centre-ville dans certains espaces urbains du territoire) ;
- La recherche d'activités de diversification (commerce itinérant par exemple) et le développement de marchés couverts mettant en valeur les produits locaux.

# La mobilité : sujet essentiel au regard des flux domicile-travail ?

Plusieurs leviers ont été soulevés afin de favoriser d'une part les connexions avec les territoires voisins et d'autre part les liaisons entre les espaces urbains et les espaces ruraux du SCoT :

- Le transport à la demande (TAD) peut apparaître comme une solution intéressante, mais l'action mise en œuvre au sein de la CC des Portes de Romilly-sur-Seine témoigne d'un désintérêt des usagers.
- L'intérêt des réflexions portées par le PETR afin de faire émerger une nouvelle offre de transport articulée autour de trois solutions mixées : vélo électrique / autopartage / covoiturage (développement d'une application dédiée avec fidélisation des usagers grâce à un système de points et de réductions chez les commerçant de centre-ville et centre-bourg).
- Les mobilités douces, en soutenant la réalisation d'un axe le long de la Seine (la réalisation dans la vallée de l'Aube semble techniquement difficile à réaliser) avec à termes des retombées positives sur l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire, notamment vis-à-vis du bassin francilien.

# Un besoin de montée en gamme de l'offre résidentielle ?

Les participants ont souligné l'importance de la qualité de l'offre en logements afin d'attirer davantage de cadres.

Si les nouveaux ménages viennent s'installer au sein du territoire en premier lieu grâce à la desserte ferroviaire avec l'Ile-de-France, cette attractivité résulte également de la compétitivité des prix de l'immobilier par rapport aux agglomérations voisines.

Tout l'enjeu dans les années à venir sera de transformer cette attractivité par défaut en attractivité « choisie » en capitalisant bien évidemment sur le positionnement favorable du territoire mais également sur la qualité de son cadre de vie.



## Atelier 2

**Environnement (paysages, ressource en eau, trame verte et bleue, risques)**

# Quel avenir de la ressource en eau ?

La ressource en eau engage sur le territoire des enjeux quantitatifs et qualitatifs.

La notion de transversalité est fondamentale pour la ressource en eau sur le territoire :

- Lien avec les milieux aquatiques : milieu humide et sa biodiversité.
- Lien avec la gestion des risques : inondation, gestion des ruissellements, remontée de nappes.
- Lien avec l'exploitation des sols : carrières alluviales.
- Enjeux sanitaires : qualité de l'eau potable, développement d'espèces nuisantes (moustiques) dans les milieux à dominante humide.

Le SAGE en cours d'élaboration, doit être intégré à la démarche SCoT.

# Une vulnérabilité face au changement climatique ?

Les risques peuvent s'aggraver face au changement climatique. Les réflexions doivent s'engager sur le long terme notamment vis-à-vis du risque de remontée de nappes souterraines à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

## Un tourisme vert qui prend appui sur les ressources du territoire ?

Le tourisme vert doit être développé en prenant appui sur :

- La richesse écologique : le tourisme vert peut être vecteur de pédagogie et de sensibilisation auprès de tout public.
- La valorisation des cours d'eau par leur découverte à travers différents modes de loisirs doux (canoë, balade insolite).
- L'hétérogénéité paysagère : diversité à valoriser aux travers de parcours diversifiés, reliant les vallées aux territoires agricoles.

# Un monde agricole qui s'ouvre et se valorise ?

L'identité agricole du territoire peut être valorisée par :

- L'entrée touristique : mise en valeur à travers le développement de parcours touristiques et scéniques.
- La préservation de la nature ordinaire : les petits boisements, les accroches paysagères, sont à préserver .
- Le développement de filières « alternatives » bénéfiques à l'éco-construction (chanvre pour l'isolation).
- La sensibilisation et la pédagogie auprès de la population.

## Des réponses aux énergies renouvelables ?

Le développement de la méthanisation est une possibilité à envisager, compte tenu de la présence d'un fort tissu agricole, sous condition de bonne intégration paysagère et environnementale.

L'éolien doit privilégier sa « densification ».

Les espaces non valorisables pour l'urbanisation peuvent accueillir le développement d'énergie solaire au sol. Plusieurs projets en cours.



# Atelier 3

## Economie



# Une ambition qui se dessine ?

L'affirmation qui a prévalu au cours des échanges dans cet atelier numéro 3 est celle de la transition. Celle-ci se déclinant alors en 4 temps:

- Transition spatiale : une ruralité devant trouver sa place entre dynamiques franciliennes et troyennes.
- Transition temporelle : une articulation entre le présent et le futur pour le bien-être des populations.
- Transition écologique : un réchauffement climatique qui teste la résilience du territoire et sa capacité à y faire face.
- Transition économique : des évolutions techniques et technologiques qui reconfigurent le rapport entre entreprises et territoire, entre salariés et territoire.

La transition doit exprimer cette idée de territoire en mouvement sachant et devant s'adapter aux évolutions des contextes socio-économiques et sociétaux. Il s'agit de positionner la force de frappe économique sur des marchés d'avenir (croissance verte, alimentation locale, slow tourisme, numérique, ...) et sur de la production de biens et services valorisables sur place en capitalisant sur les ressources des espaces de vie au sein du territoire du SCoT.

La volonté étant d'organiser un mode de développement qui puisse être partagé par l'ensemble de ces espaces de vie, qui soit pérenne dans le temps, mais aussi écologiquement vertueux.

Il est attendu de ce développement d'attirer et de sédentariser des actifs pour que la croissance démographique contribue au renforcement du tissu économique territorial et à sa diversification.

# Des leviers stratégiques à mobiliser ?

Les contributeurs de cet atelier ont insisté sur le fait de mobiliser des leviers existants, pouvant aider le territoire dans cette recherche d'une performance économique distributrice d'emplois et de richesses dans l'ensemble de ses espaces de vie.

Parmi eux, ont été cités :

- L'ADN productif qui fait de l'industrie un maillon qui a marqué et continue de marqué le destin économique du territoire.
- L'agriculture et la sylviculture, activités qui modèlent les paysages et la fonctionnalité socio-économique de la ruralité du territoire.
- La croissance verte, vectrice d'innovation et d'une image économique du territoire renouvelée.
- Le tourisme qui participe de la découverte d'un territoire qui se dévoile au grand jour pour celles et ceux qui recherchent un ressourcement rythmé par la tranquillité de la campagne.

# Des atouts au service du développement économique à faire valoir ?

Aussi, un grand nombre de projets et d'éléments sont mobilisables pour atteindre une nouvelle performance économique :

- La disponibilité foncière sur des espaces de projets déjà urbanisés ou non à Plancy-l'Abbaye, Fontaine-les-Grès, Romilly-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pont-sur-Seine, Marigny-le-Châtel, ...
- L'édification d'une offre immobilière à destination de l'accueil d'entreprises tertiaires comme le Palladium et le Millénium à Romilly-sur-Seine.
- Les infrastructures en cours de montée en puissance : le port de Nogent-sur-Seine et l'électrification de la ligne TER, mais aussi en devenir à l'image de Vatry si les politiques publiques régionales et nationales accompagnent sont essor.
- La diversification des activités agricoles vers des circuits courts, de la production d'énergie (biomasse / méthanisation...)
- La présence de grands comptes qui ont su agglomérer autour d'eux un réseau de sous-traitance dynamique.
- La proximité de Troyes, de l'Ile-de-France peuvent à plus ou moins long terme être des sources de richesses économiques en fonction de la capacité des territoires du SCoT à offrir des aménités lisibles aux entreprises exogènes.

# Des freins au développement économique à « faire sauter » ?

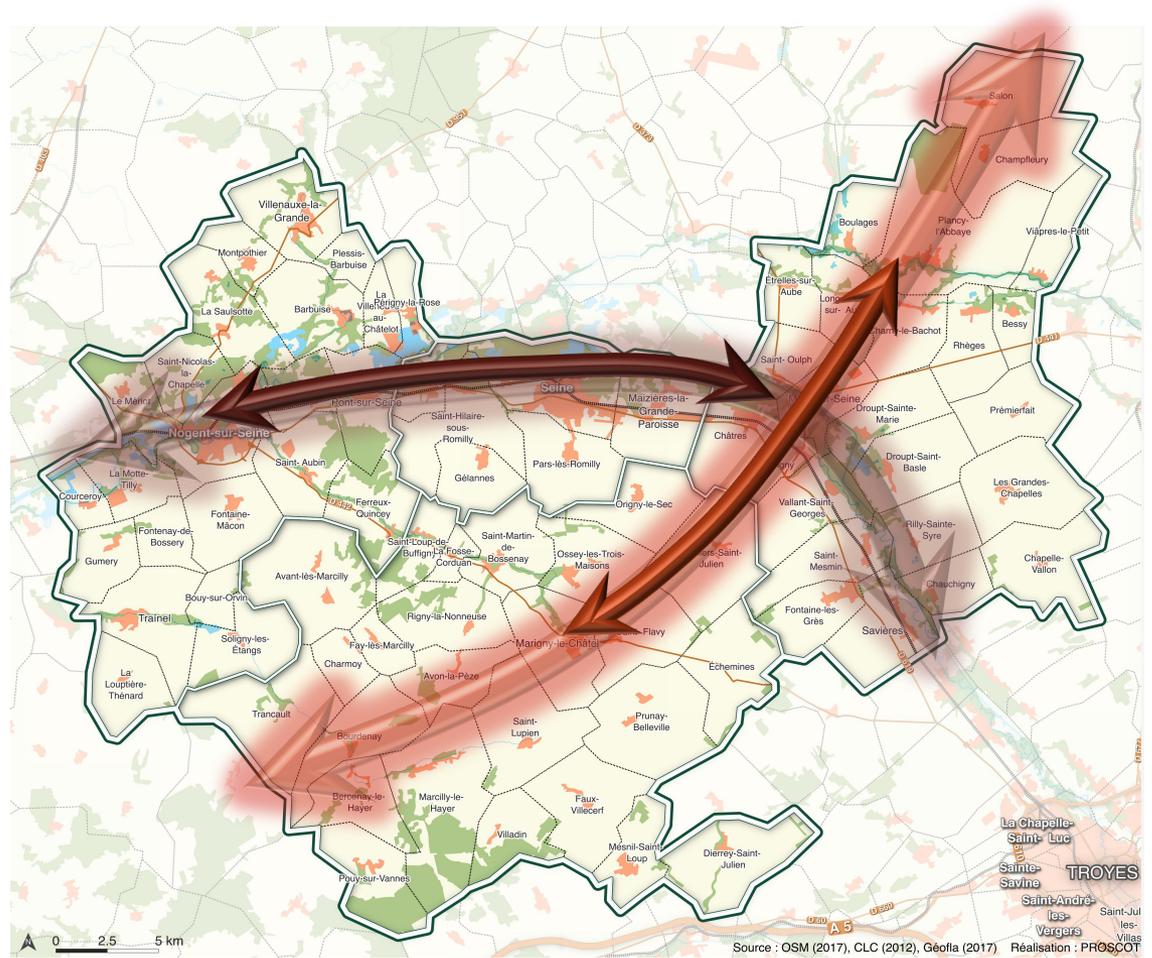
Pour autant, les participants, soulignent les difficultés à attirer des investissements et de la ressource humaine sur le territoire et pointent des carences :

- L'absence d'une offre lisible en matière d'immobilier d'entreprises pour des start-up sur des points stratégiques du territoire: Nogent-sur-Seine, Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, ...
- L'absence d'espace de co-working et autres tiers lieux permettant une déconcentration du travail sur le territoire du SCoT et en lien avec les nouvelles manières de travailler des actifs.
- L'offre de mobilités sur le territoire, inadaptée aux actifs.
- Une offre de logements à moderniser et adapter aux « goûts » des actifs.
- Un déficit d'image qui ne pousse pas les personnes et les entrepreneurs à venir sur le territoire.
- Un accès précaire à la fibre optique et à la téléphonie mobile en adéquation avec les besoins des entreprises.

# Un positionnement à interroger ?

Un enjeu d'équilibre spatial interne et externe à affiner :

- Si l'axe Seine apparaît comme l'espace de développement majeur, il doit aller par de-là le segment historique Nogent-sur-Seine / Romilly-sur-Seine pour une irrigation du développement dans l'entièreté de celui-ci.
- Aussi, un axe allant de Plancy-l'Abbaye à Marigny-le-Châtel doit contribuer à donner une nouvelle impulsion aux autres espaces ruraux en dehors, mais en accroche, de la colonne vertébrale de l'axe Seine pour maintenir des échelles de proximité entre habitat et lieux de travail.





**Merci de votre attention**

